

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

**Présences** À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le lundi 4 mai 2020, à compter de 20h00, forment quorum et siègent à huis clos sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Yvan Côté, Éric Tessier, Jacques Mondou, Jean Beaubien et Claude Villiard.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**Absence** Le conseiller M. Louis St-Germain

**2020-05-060**

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller, M. Yvan Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Tenue de la séance à huis clos
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal
- 4- Administration générale
  - 4.1 Lecture et adoption des comptes à payer
  - 4.2 Rapport mensuel du maire
  - 4.3 Rapport mensuel des conseillers
- 5- Voirie et Urbanisme
  - 5.1 Ajouts de deux lumières de rue
  - 5.2 Demande de branchement à Hydro-Québec
- 6- Varia
- 7- Correspondance
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

**2020-05-061**

### **2. Tenue de la séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou et résolu à l'unanimité des

membres du conseil présents : « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

**2020-05-062**

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller, M. Éric Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal et d'en autoriser la signature.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

**2020-05-063**

#### **4.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer**

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 14 avril 2020 au 4 mai 2020.

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 31,364.89 \$ pour la période du 14 avril 2020 au 4 mai 2020.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

#### **4.2 Rapport mensuel du maire**

Aucune mention spéciale à ce point

#### **4.3 Rapport mensuel des conseillers**

Aucune mention spéciale à ce point

**2020-05-064**

#### **5.1 Ajouts de deux lumières de rue**

Considérant que des demandes ont été reçues afin d'ajouter de l'éclairage de sécurité dans les rangs de la municipalité;

Considérant que deux luminaires sont à prévoir soit :

- une lumière au DEL au coin du rang St-Antoine et du rang St-Henri;
- une lumière au DEL au coin du rang St-Pierre et du rang St-Charles.

Il est proposé par M. Éric Tessier, appuyé par M. Jean Beaubien et résolu :

De demander les services de F. Houle électrique 2017 Inc. afin d'effectuer les travaux;

DE PRÉVOIR des frais pour le branchement par Hydro-Québec;

D'AUTORISER la directrice générale, à présenter une demande de financement dans le Fonds de Développement des Territoires;

DE DÉSIGNER également madame Anny Boisjoli, directrice générale, à titre de signataire pour cette demande.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

## **VARIA**

**2020-05-065**

**6.1** La directrice générale informe les membres du Conseil qu'un début d'incendie a eu lieu alors qu'un citoyen aurait éteint sa cigarette dans le paillis.

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, appuyé par M. Yvan Côté et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

De remplacer les plantes brûlées par de nouvelles plantes;  
De remplacer le paillis dans les plantes par de la roche décorative;

D'autoriser la directrice générale Mme Anny Boisjoli à effectuer les achats pour corriger la situation.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

## **7. CORRESPONDANCE**

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2020-05-066**

### **9. Levée de la séance**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller, M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller, M. Jean Beaubien et résolu que la séance ordinaire soit levée à 20h35.

*Adoptée à l'unanimité.*

\_\_\_\_\_  
Georges-Henri Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anny Boisjoli  
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
M. Georges-Henri Parenteau, maire